

ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Point n° 3 de l'ordre du jour

Délibération transmise au représentant de l'État
et publicité assurée sur le site de l'École Du Breuil.

EDB-2024-01

**Conseil d'Administration
de l'École Du Breuil
Séance du 1^{er} février 2024**

Objet : Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du 29 mars 2023, votre Conseil a validé le compte administratif et les résultats affectés pour l'exercice 2022 et a également approuvé le budget primitif (BP) de l'exercice 2023 de l'École Du Breuil.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un débat a lieu au Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Le débat doit porter également sur les engagements pluriannuels envisagés et l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de l'établissement autonome, s'il y a lieu.

.....

Devenue régie autonome le 1^{er} janvier 2029, l'École Du Breuil entre dans sa 6^e année de fonctionnement en tant qu'établissement autonome.

Sur cette période marquée par la construction de l'autonomie et l'amorce du développement de l'établissement, des dépenses nouvelles ont été nécessaires pour financer la nouvelle organisation de la structure ainsi que son déploiement. Simultanément, la structuration mise en place a permis de d'accroître les recettes propres de l'École.

Ainsi, sur la période 2019-2024, le budget de fonctionnement de l'École du Breuil est passé de 6 250 000 € à 8 174 000 €, soit une augmentation d'environ 30%. Cette croissance est principalement liée à l'accroissement des effectifs de l'établissement (93 postes au tableau des emplois à la création au 1^{er} janvier 2029 ; 110 postes au 1^{er} janvier 2024) rendu nécessaire par l'intégration au sein des équipes de l'ensemble des fonctions nécessaires au fonctionnement d'un établissement public et des ressources humaines pour

assurer son développement. L'augmentation des effectifs a induit une dépense en hausse de 20% passant de 5 097 334€ au BP 2019 à 6 130 000€ au BP 2024. Dans le même temps, l'École a conduit de nombreuses actions pour accroître considérablement ses recettes propres qui passent de 1 599 500€ au BP 2019 à 2 756 000€ au BP 2024 soit une augmentation de 1 156 500€ et une croissance de plus de 72%. Elle a ainsi financé une part importante de sa croissance.

L'année 2024 verra cette tendance se poursuivre avec un budget en hausse et des recettes propres elles aussi en hausse. Pour autant, le soutien de la Ville de Paris reste central dans l'équilibre budgétaire de l'établissement. En 2024, des actions nouvelles seront par ailleurs engagées conformément aux préconisations issues des rapports de l'Inspection Générale de la Ville de Paris et de la Mission d'Inspection Santé et Sécurité au Travail de la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris.

L'évolution des dépenses est liée au développement de la structure, notamment au travers du renforcement de son offre de formation (paiement des intervenants, consolidation du plateau technique...). Elle est également induite par les dépenses courantes qui croissent (contrats, fluides, prix des matériels et fournitures...). En outre, la professionnalisation des agents, leur sensibilisation à différentes questions (Violences Sexistes et Sexuelles, déontologie...) notamment au travers d'actions nouvelles de formation, la préservation de leur santé et de leur sécurité au travail constituent un investissement nécessaire générateur de dépenses nouvelles. Enfin en 2024, des actions seront entreprises pour refonder le pacte social, pour stabiliser le cadre statutaire et permettre de donner une nouvelle dynamique à l'établissement au travers d'un projet d'établissement. Pour se faire l'école aura besoin d'avoir recours à des compétences externes au travers de prestataires.

La masse salariale représente 75 % des dépenses de fonctionnement. Son augmentation est intrinsèquement liée au développement de l'école qui nécessite d'avoir recours à de nouvelles compétences. Elle est aussi due à l'augmentation des rémunérations au travers de mesures nationales mais aussi locales.

Ainsi, sur la période 2019-2024, le budget de l'École du Breuil est passé de 6 250 000 € à 8 174 000 €, soit une augmentation de 1 924 000 € dont :

- + 1 032 666 € de charges de personnels et frais assimilés (+ 20,26%).
- + 891 334 € pour les charges à caractère général et autres charges (en dehors frais de personnel) (+ 77,33 %).

LE FONCTIONNEMENT

Concernant les dépenses de fonctionnement, leur évaluation pour 2024 porte l'augmentation à 6,90 % par rapport au budget précédent.

→ Les **charges générales** sont estimées à 1 777 000 € en 2024 contre 1 584 146 € en 2023 soit une hausse de 192 834 € (+12%).

Les principaux postes en hausse :

- Des prestations intellectuelles nécessaires à l'accompagnement de la refonte de l'École Du Breuil et de son projet d'établissement (rapport IG : mission médiation, expertise juridique, démarche Du Breuil 2030), soit une augmentation de 100 000€.
- Des frais liés principalement au développement de l'offre des formations proposée par la Formation pour Adultes soit + 110 000 € (paiement des vacations et prestations des intervenants). Des recettes sont attendues en regard de ces dépenses. L'École vient d'être désignée attributaire d'un marché quadriennal par l'opérateur de compétences OCAPAT pour assurer la formation continue des salariés des entreprises du paysage de moins de 50 salariés.

- Des frais de formation du personnel en forte hausse, soit + 25 000 € (soit une hausse de plus de 80%) pour financer la professionnalisation des agents et la conduite d'actions au titre de la sécurité au travail (rapport MISST)
- Les fluides ont été réévalués en regard de l'exécution majorée d'une prévision d'augmentation tarifaire estimée à 10 % (+ 13 000 €).
- Les fournitures diverses, autres qu'administratives sont également en croissance : Le besoin en lien avec exécution 2023 porte la dépense de 44 000 € à 55 500€ (+ 11 500€).

Augmentent également, notamment au vu de l'exécution budgétaire 2023 et dans une moindre mesure :

- La participation de l'établissement à la restauration des agents et apprenants : +5 000 € dû à une augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire. Cette augmentation, déjà constatée en 2022, s'est poursuivie en 2023 et devrait être la norme pour les années à venir.
- La maintenance des installations (+ 5000 €) : cela correspond à la répercussion de l'augmentation du coût des contrats de maintenance constatée à l'exécution 2023 (portes automatiques, extincteurs, SSI, BAE, alarmes, chaudière, armoires électriques...) et à la prise en compte d'une nouvelle dépense liée à une application acquise en 2023.

→ **Les charges de personnel** passent de 5 830 000 € en 2023 à 6 130 000 € en 2024, soit une hausse de 300 000 € (+ 5,15%). Cette hausse est notamment due à des revalorisations décidées au niveau national mais aussi au niveau de la collectivité afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents, d'une part, et du recrutement de deux cadres, conformément aux préconisations de l'IG, d'autre part. En voici le détail :

- Prise en compte sur une année pleine des revalorisations nationales (point d'indice, augmentation du SMIC, revalorisation des catégories B et C) initiées en 2023 et qui se répètent en 2024 sur une année complète (+40 000€).
- Mise en place, dès janvier 2024, de la revalorisation de la rémunération de l'ensemble des agents de la Fonction Publique, par l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires (+45 000€).
- Mise en place des mesures annoncées par la Ville relatives au Ratio Promu - Promouvable. Le montant, difficilement chiffrable à ce jour, a toutefois été provisionné à hauteur de +40 000€.
- Hausse du taux de remboursement de l'indemnité de transport, porté de 50% à 75% (+ 15 000€) et mise en place du Forfait Mobilité Durable.
- Application de la campagne indemnitaire 2024 (CIA + IFSE), en application des dispositifs mis en place par la Ville et déployés également à l'Ecole Du Breuil (+30 000€).
- Création de 2 postes de catégorie A, conformément aux préconisations émanant du pré-rapport de l'IG (+130 000€).
- Évolutions mécaniques liées au GVT.

Concernant les recettes de fonctionnement, l'Ecole Du Breuil a mené une politique visant à développer ses recettes propres (total des recettes hors subventions - chapitre 75 - et hors report de l'année précédente – ligne 002-) conformément aux objectifs qui lui ont été fixés sur toute la période depuis sa création en 2019.

Celles-ci passent ainsi de 1 599 500€ en 2019 à 2 518 000€ en 2023, soit une progression de plus de 57%. En 2024, cette progression a été estimée à 116 500€, pour atteindre un montant de 2 634 500 €, soit + 4,63 % en un an.

À l'issue de l'exercice 2023, l'Ecole Du Breuil a dégagé un excédent de 121 000 € qui est reporté au titre des recettes 2024 et minore le besoin de financement de la part de la Ville de Paris.

En 2024, les recettes sont donc en hausse par rapport à 2023 et ce, malgré un contexte difficile notamment dû :

- À la baisse des effectifs de la filière scolaire et à sa répercussion mécanique sur les recettes liées à la subvention de l'État (DRIAAF) ;
- À la baisse du nombre d'AESH et donc une participation moindre de la DRIAAF pour la prise en charge de leur salaire ;
- À la baisse du nombre d'apprentis et des recettes liées aux conventions financières associées.

Cette tendance n'est pas propre à l'Ecole Du Breuil. Un travail offensif de recrutement d'apprenants, tant dans sa filière scolaire qu'en apprentissage est conduit de manière transversale et coordonnée par tous les métiers de l'établissement pour renverser la tendance.

Par ailleurs, l'estimation des recettes issues de la formation continue sont à ce stade prudentes dans l'attente de la mise en œuvre opérationnelle des formations qui seront sollicitées auprès de l'Ecole dans le cadre de marchés et d'appels à projets (marchés OCAPIAT et PRFE notamment). Ces recettes pourraient réévaluées à la hausse. Dans ce cas, les dépenses afférentes (paiement des formateurs) seraient également augmentées. Cet ajustement serait réalisé dans le cadre d'une décision modificative en cours d'exercice 2024.

Concernant la subvention de la Ville de Paris, le montant voté en décembre 2023 par le Conseil de Paris est identique à celui de l'année précédente, soit 4 650 000€, ce qui représente 56,89% du BF, contre 60,82% en 2023.

Aussi, au vu de ses besoins de fonctionnement et de développement, l'Ecole Du Breuil aura besoin d'une subvention complémentaire de 518 000€ pour assurer l'équilibre du budget. Cette dernière pourrait être réajustée en fonction de l'exécution budgétaire 2024 et faire l'objet d'un versement au titre du budget supplémentaire en juin ou de la DM2 en décembre.

Pour autant, et comme indiqué précédemment, de nouvelles recettes sont activement recherchées via la construction de nouveaux partenariats et l'élaboration en cours de nouvelles formations pour adultes (réponses à appels d'offres, sollicitations de potentiels nouveaux partenaires, adressage d'un catalogue DEVE redéfini en réponse aux besoins de nouveaux publics...) et de nouvelles stratégies sur la taxe d'apprentissage.

Tableau de l'évolution des recettes de 2019 à 2024

Section de fonctionnement	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Exécution 2023	Estimation BP 2024
Total Recettes	6 249 500	6 325 500	6 714 000	7 192 512	7 646 051	7 585 980	8 174 000
Dont :							
Redevance cours adultes	110 000	387 500	370 000	690 000	550 000	530 502	550 000
Taxe Apprentissage	100 000	0	40 000	100 000	40 000	48 875	40 000
Dotations Participations	1 312 000	917 000	1 603 928	1 979 182	1 890 000	1 839 758	2 003 500
Sub. Ville	4 650 000	4 400 000	3 600 000	3 800 000	4 650 000	4 650 000	4 650 000
Sub. Agriculture urbaine	0	0	250 000	250 000	250 000	200 000	250 000
Sub. Complémentaire Ville	0	0	0	350 000	167 941	200 000	518 000
Dépenses	6 249 500	6 325 500	6 714 000	7 192 512	7 646 051	7 464 480	8 174 000

Au global, pour équilibrer le budget de fonctionnement, il est nécessaire que les soutiens divers de la Ville de Paris s'élèvent à 5 418 000 €.

4 650 000 € ont été votés au Conseil de Paris de décembre 2023. L'École Du Breuil inscrira un complément de 518 000 € au titre de la subvention de la Ville de Paris.

La subvention de 250 000 €, relative à l'agriculture urbaine, est également nécessaire pour soutenir le développement de l'École.

Contributions de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'Ecole Du Breuil 2019 - 2024

EXERCICES Budget de fonctionnement	BP EDB	SUBVENTION VILLE	PART SUBV VILLE AU BUDGET EDB
2019	6 250 000 €	4 650 000 €	74,40%
	Solde exécution : + 663 K€		
2020	6 325 000 €	4 400 000 €	69,57%
	Solde exécution : + 826 K€		
2021 (BP+DM)	6 714 000 €	3 456 000 € (hors subvention AU)	51,47%
	Solde exécution : -150 K€		
2022	7 192 512 €	4 000 000 €	55,61%
	Solde exécution : + 57 K€	+ 200 K€ adoptés au CP décembre 21 (hors subvention AU)	58,39%
2023	7 646 051 € Solde exécution : + 121 K€	4 650 000 € votés au CP déc. 2022 + 200 000 € subvention complémentaire + 200 000 € subvention agriculture urbaine	60,82 % 63,43% (avec la subvention complémentaire)
2024 BF estimé	8 174 000 €	4 650 000 € votés au CP déc. 2023 + 518 000 € subvention complémentaire + 250 000 € subvention agriculture urbaine	56,93 % 63,22% (avec la subvention complémentaire)

Pour 2024, l'estimation des dépenses et des recettes de fonctionnement porte l'esquisse de Budget Prévisionnel à 8 174 000 M€.

L'INVESTISSEMENT

Concernant les dépenses, le BP 2024 est estimé à 946 591€ (888 822 € en 2023 soit une hausse de 58 369€, +6,57 %).

Les dépenses concernent :

- L'entretien courant
- L'isolation thermique
- Les dépenses en matière d'hygiène et sécurité en lien avec le DUERP et le rapport de la MISST
- La signalétique
- L'aménagement de l'entrée sise rue de la pyramide.
- Les études en vue de la restructuration globale de l'établissement

Concernant les recettes, l'Ecole devrait dégager 160 000 € au titre des amortissements et 45 000 € pour la FCTVA (+ 15 000 € par rapport à 2023).

Section d'investissement	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Estimation BP 2024
Total Recettes	1 200 000	719 676	1 523 481	1 425 322	1 331 028	946 591
Dont :						
Recettes (IMMO + FCTVA /hors report)	50 000	119 676	156 500	155 000	165 000	205 000
Sub. Ville	500 000	600 000	0	0	300 000	200 000
BS (exédent n-1)	0	176 761	666 981	570 322	166 028	541 591
Fond de Roulement	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	541 591
Dépenses	550 000	719 676	823 481	566 500	888 822	946 591

La demande de subvention en investissement auprès de la Ville de Paris se justifie par la nécessité d'affiner les études préalablement initiées pour mener les travaux de restructuration des locaux. Cette demande a été calibrée par l'Ecole à hauteur de 200 000 € et a été voté par la Ville de Paris en décembre 2023. Il est à noter que le BI 2024 entame le fond de roulement à hauteur de 158 409 €.

LES PERSPECTIVES ET LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Pour 2024 et les années à venir, les grandes orientations s'inscrivent en continuité des années précédentes et dans une perspective pluriannuelle :

-L'affirmation, en tant que pôle parisien de l'accompagnement aux nouveaux modes de gestion et aux nouveaux usages du végétal, du développement de la biodiversité et de la nature en ville, de la permaculture et des agricultures de proximité et de la place de l'arbre et de la forêt. Pour ce faire, elle se positionne tant sur la formation initiale par voie scolaire et par voie d'apprentissage que la formation pour adultes et la formation continue notamment, tout en accompagnant le citoyen et le professionnel à la conversion écologique. Elle renforce également sa présence dans l'enseignement supérieur.

-En tant qu'établissement d'enseignement, elle se doit d'être une école inclusive et d'être ouverte à tous les publics dans leur diversité et s'attache à l'insertion professionnelle des apprenants.

-Conduire ces ambitions en conservant des liens étroits et privilégiés avec la Ville de Paris et sa Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, pour être toujours au plus près des besoins et des évolutions suscitées par les ambitions écologiques de la capitale, de son administration et de ses habitants.

-Son développement et son rayonnement s'appuieront sur une ouverture accrue vers son environnement professionnel et territorial élargi, et sur une dynamique forte de partenariat.

L'Ecole doit poursuivre son engagement dans l'autonomisation de ses ressources en :

- Renforçant ses actions de recrutements d'apprenants dans les filières scolaire et d'apprentissage ;
- Développant de nouvelles offres de formation continue pour des adultes, à la tarification indexée au marché, à destination des professionnels des collectivités et des entreprises ;

- Continuant à chercher de nouveaux mécènes pour faire financer certains projets spécifiques de l'École et de nouveaux leviers de financement institutionnels (Région, Métropole du Grand Paris, AAP de l'État...);
- Poursuivant le développement de l'évènementiel tarifé et des prestations et offres de services divers (ateliers, séminaires d'entreprises, visites, conférences...) délivrés par l'École et ses personnels;
- Consolidant la base de données de ses contacts entreprises afin de lever davantage de Taxe d'Apprentissage.

Les autres engagements pluriannuels concernent le domaine des achats (l'École est membre de plusieurs groupements de commande pilotés par la Ville de Paris, ainsi que de l'UGAP via une convention de la Ville de Paris).

Dans le domaine pédagogique, les engagements sont généralement fixés pour une durée de cinq ans (validation de formations ou de modules pédagogiques par la DRIAAF, convention avec Paris Sud sur la licence professionnelle et le master...).

Projet de réhabilitation globale

Lors du vote de son budget primitif 2024 en décembre 2023, la Ville de Paris a par ailleurs ouvert sur son budget d'investissement 2024 une nouvelle Autorisation de Programme dédiée à la restructuration globale de l'École Du Breuil ouvrant ainsi la voie à l'avancée de ce projet fortement attendu et nécessaire au fonctionnement de l'établissement et dont les rapports de l'inspection Générale et de la MISST viennent de rappeler l'importance. Cette AP portée à 700 000€ pourra en partie être mobilisée dès 2024.

La Direction des Espaces verts et de l'Environnement de la Ville de Paris et l'École Du Breuil présenteront dès ce printemps 2024 un dossier en Comité de Lancement des Etudes 1 auprès du Secrétariat Général de la Ville de Paris, propriétaire du site.

Un travail est parallèlement engagé avec le Direction de la Transition Écologique et du Climat de la Ville de Paris pour évaluer la faisabilité de déployer à moyen terme au sein de l'établissement des sources d'énergies décarbonées et ainsi se passer du gaz qui constitue la principale source de chauffage.

L'ENDETTEMENT

L'École Du Breuil n'a pour l'instant pas eu recours à des instruments de financement externe, ni pour le financement de ses investissements. Cette possibilité pourrait être étudiée pour les années à venir afin de financer des projets d'investissement.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'engager le débat sur les orientations budgétaires de l'École Du Breuil pour l'année 2024.

Le Président du Conseil d'Administration



Christophe NAJDOVSKI